



# GC45 WF20 : TICIF02 Principes révisés sur lesquels se fonde le travail de justice (été 2025)

Date réelle du document: août 11, 2025

Presque tous les groupes ont discuté de cette proposition.

Elle a été largement appuyée.

Un groupe a suggéré d'ajouter le principe de « justice réparatrice ». Un autre groupe a indiqué que nous devrions citer la source de l'expression « toutes mes relations » pour honorer la sagesse autochtone.

Plusieurs groupes ont suggéré de mettre en place un processus d'évaluation de ce travail. Des préoccupations ont été soulevées quant à la nécessité de lier la mise en œuvre à une responsabilité.

**Par conséquent, l'équipe de la Voie à suivre propose :**

**Que le 45e Conseil général 2025, en réponse à la proposition TICIF02 Principes révisés sur lesquels se fonde le travail de justice :**

- approuve les principes révisés, y compris le préambule, en modifiant le libellé pour attirer l'attention sur la source de l'expression « toutes mes relations »;
- encourage la poursuite des discussions avec l'Église autochtone sur les moyens d'intégrer les enseignements spirituels autochtones dans les principes de justice et de présenter des suggestions et des révisions lors d'un prochain Conseil général;
- charge le secrétaire général d'élaborer un processus d'évaluation et de production de rapports permettant de déterminer si les principes contribuent efficacement à la réalisation du travail de justice de l'Église Unie du Canada, le premier rapport devant être présenté au Conseil général en 2026.

General Council: GC45

Organisme d'origine: Comité sur les voies à suivre

Status: Adopté